



## Le mot du Président

*Historique :*

*2014 : la CCAM*

*2016 : le Règlement Arbitral inclus dans le PLFSS*

*2017 : Election du Président MACRON, changement de Ministre de la Santé*

*2018 : Reprise des Négociations Conventionnelles*

*Juin 2018 : Signature de la Convention*

*L'année 2017 a été marquée par l'échec des négociations autour de la nouvelle convention et la menace agitée par la ministre sortante de la mise en œuvre du règlement arbitral inclus dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.*

*Si cette perspective a été écartée par le gouvernement mis en place par le Président Macron, il n'en reste pas moins l'héritage d'un schéma inédit de plafonnement des actes prothétiques par la mise en place d'un panier avec reste à charge zéro (RACO).*

*Le nouveau texte conventionnel n'introduit que faiblement la prévention dans l'exercice quotidien mais risque fort de mettre en péril l'équilibre économique de nombreux cabinets ; est-ce l'effet recherché ?*

*En tout état de cause le recours aux soins conservateurs et parodontaux ne s'en trouve pas favorisé.*

*En résumé la nouvelle convention nous donne la certitude d'un plafonnement des actes prothétiques, et ce de manière immédiate, en échange d'une promesse différée et aléatoire (la « clause de revoyure » conditionnée au bon vouloir de la Caisse Nationale, UNCAM, et étalée sur 5 ans) de revalorisations cachexiques des soins conservateurs et parodontaux qui, pourtant, nous mettraient de plain-pied dans le paradigme nouveau de l'Assurance Maladie : Promotion de la Santé et Valorisation de la Prévention.*

**Dr Jean-Pierre BORDAS**

*Président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes PACA*

## PRIX DE THÈSE 2018



Mme Gaëlle GRANDMAIRE



Mr Jérémie DELOUYA



Mr Yoni DJEDOU

Le Dr JP BORDAS Président de l'URPS ChD PACA en présence des Drs Jean LAPEYRERE, Claire THEBAULT, Daniel MARTIN, Pierre GILLE et du Professeur Bruno FOTI de la Faculté d'Odontologie de Marseille, a remis le 21/11/2018 les prix de thèse de l'URPS ChD PACA 2018 aux lauréats suivants :

**1<sup>er</sup> prix : Mme Gaëlle GRANDMAIRE**

**2<sup>ème</sup> prix ex aequo : Mr Yoni DJEDOU et Mr Jérémie DELOUYA**

## Les services de l'ARS nous informent...

Les contrôles des cabinets dentaires concernant la problématique de l'hygiène vont s'accroître sensiblement en 2019.

Dans cette perspective, votre URPS souhaite vous offrir le guide joint à cette lettre. Ainsi, chacun pourra évaluer et adapter sa pratique aux procédures actuellement validées pour constituer le socle de l'hygiène et de la prévention de la transmission de virus hématogènes lors des soins (VIH, Hépatites B et C).

## NOS FORMATIONS GRATUITES

Par ailleurs des journées gratuites de formation vous seront proposées dans le courant du premier semestre 2019 :

- Prévention des infections liées aux soins,
- Radioprotection,
- **Usage de la nouvelle convention (mars-avril-mai 2019).**

Pour nous suivre, abonnez-vous à notre newsletter sur le site de l'URPS ChD PACA : [www.urps-paca-chd.fr](http://www.urps-paca-chd.fr)

## LA NOUVELLE ÉQUIPE DE L'URPS CHD PACA



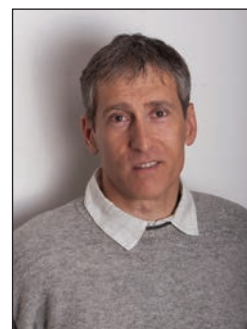
Dr Jean-Pierre BORDAS



Dr Gérard BORDONE



Dr Christian DAURES



Dr Thierry FRANCOU



Dr Pierre GILLE



Dr Nicolas GUILBERT



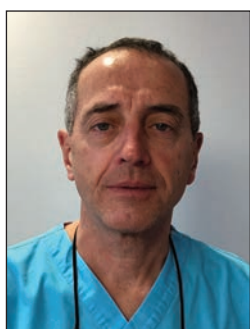
Dr Christine HELLIOT



Dr Jean LAPEYRERE



Dr Catherine LARRA



Dr René LUGARI



Dr Daniel MARTIN



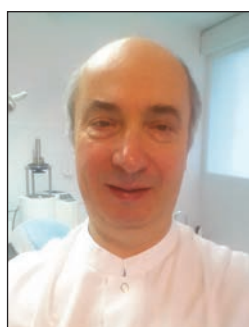
Dr Philippe PIANA



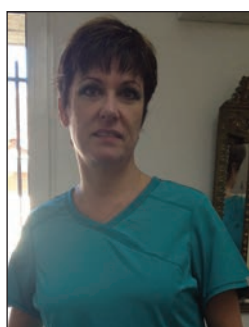
Dr Claude PRALUS



Dr Jacques SELIG



Dr Christian SOLETTA



Dr Claire THEBAULT



Dr Hélène THEVENIN

## FORMATION À LA RADIO PROTECTION

### GARANTIR LA GRATUITÉ, SIMPLIFIER LA DÉMARCHE

**La formation à la radio-protection,  
ou sa revalidation décennale, est une obligation.  
UN SEUL LIEU, 3 DATES**

Conformément aux objectifs fixés par l'arrêté du 18 Mai 2001, pris pour l'application de l'article R 1333-74 du code de la santé publique, la formation permet aux participants d'acquérir, rappeler, actualiser ou compléter les connaissances nécessaires à l'application du principe de justification des actes radiologiques.

**L'URPS CD PACA souhaite vous apporter son aide pour simplifier votre démarche face à cette obligation administrative, tout en vous en garantissant la gratuité.**

**L'URPS ChD PACA** a lancé un appel d'offre et le prestataire choisi pour cette formation vous fournira les documents nécessaires à l'établissement de votre dossier, ainsi que la date retenue.

**Pour ce séminaire d'une journée, nous aurons le plaisir de vous recevoir dans les locaux du siège au 37/39 Bd. Vincent Delpuech, 6e étage, 13006 Marseille.**

**Places limitées, ne tardez pas !!!**

Inscrivez-vous rapidement auprès du secrétariat au **04 48 19 03 40** ou au **04 96 20 60 98**,  
mail URPS : [secretariat@urps-paca-chd.fr](mailto:secretariat@urps-paca-chd.fr).

**La date limite d'inscription est fixée au 30 Mars 2019**



### CE QU'IL VOUS FAUT RETENIR

- Formation Radioprotection au siège de l'URPS ChD PACA
- 37/39 Bd. Vincent Delpuech, 13006 MARSEILLE
- Tél : 04 48 19 03 40 ou 04 96 20 60 98  
Mail : [secretariat@urps-paca-chd.fr](mailto:secretariat@urps-paca-chd.fr)
- Inscription avant le 30/3/2019

*Le Président, le Dr Jean-Pierre BORDAS  
et les Membres de l'Assemblée Générale  
de l'Union Régionale des Professionnels de Santé  
Chirurgiens-Dentistes de la région PACA  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour...*

**2019**